

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2009

Etaient présents : MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. BAROU. SERIEYS. AGUILAR. AJAS. BONNIEU. DUPONT. ESCUDIER. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

Etaient absents ou excusés :

Représentés : MM. ABADIE. SOZZA. DOUMENC et Mme MOLLIN par MM. BAROU. CLAMENS. IBRES et Mme SERIEYS

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2010 :

Ont été tirés au sort sur la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire pour la liste annuelle 2010 des Jurés d'Assises : M. DELGA Henri, M. CLERY Régis, Mme CORRIERI Milvia, M. MUSCAT Jean-Charles, Mme CRABIE Odette, Mme DUPONT Huguette, Melle SCHULER Amélie, M. PEREZ Félix, Melle VIRY Déborah.

1/ CONVENTION ABRIBUS – Avenant n° 2 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Conseil Général l'avenant n° 2 à la convention relative à l'enlèvement d'un abribus sur la Commune de Bressols.

2/ GROUPEMENT DE COMMANDES CMTR :

L'Assemblée autorise le Maire à signer une convention de groupement de commandes pour la restauration des cours d'eau sur le territoire de la CMTR y compris les bassins versants.

3/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits sont insuffisants sur le budget primitif 2009 de la commune et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

c/2315/90702 – Aménagements de voiries : + 22000 euros, c/2315/90904 – Réfection chemin de la Bretonne : + 21000 euros, c/2315 – Immobilisations en cours : - 43000 euros, c/7311 – Contributions directes : + 9005 euros, c/7391173 – Dégrèvement plafonnement TP : + 9005 euros.

4/ ENQUETE PUBLIQUE : Avis du Conseil :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien des ruisseaux des sous-bassins de l'Aveyron rive gauche, de l'Aveyron rive droite, du Tarn rive gauche et du Tarn rive droite et aux travaux de restauration hydromorphologique du Grand Mortarieu.

5/ INDEMNISATION DE SINISTRE :

Suite au dommage occasionné sur un câble de l'habitation de Madame GARCIA lors de la pose d'un abribus, les dégâts sont indemnisés par le Groupama d'Oc pour un montant de 1.293,64 euros.

6/ ELECTIONS DE COMMISSIONS D'APPELS D'OFFRES :

Les travaux de création de la structure multi-accueil petite enfance ainsi que ceux d'aménagement de la plaine de jeux seront dévolus par voie d'appels d'offres ouverts. Mmes SERIEYS, MOLLIN et M. ABADIE sont élus membres de la Commission chargée de l'ouverture des plis pour la structure multi-accueil petite enfance ; MM. SOZZA, CLAMENS et FENIE sont élus membres de la Commission chargée de l'ouverture des plis pour la plaine de jeux. Ces Commissions sont présidées par le Maire.

7/ TAXE D'HABITATION – Abattement à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides :

Les membres du Conseil Municipal décident d'instituer un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du CGI.

8/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Une subvention exceptionnelle de 169 euros est attribuée à l'Amicale du Personnel de la Mairie pour les actions menées sur la Commune.

9/ VENTE DE TERRAIN :

L'Assemblée décide de vendre à la SCI TRANIER la parcelle cadastrée en section ZM n° 243 d'une

contenance de 632 m², reliquat de déclassement de voirie de l'impasse d'Umberti au prix fixé de deux euros le m².

10/ CREATIONS D'EMPLOIS :

Pour répondre aux besoins de la Collectivité, en ce qui concerne notamment l'ouverture d'une 7e classe à l'Ecole Maternelle pour la rentrée 2009/2010, un poste d'agent de maîtrise à temps complet et un poste d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet sont créés respectivement au 01/07/2009 et au 01/09/2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 4 mai 2009

Le Maire,